

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 janvier 2021 à 20 Heures**

Convocation en date du 20 janvier 2021.

Nombre en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Absents excusés : 2

Secrétaire de Séance : LERAY Stéphanie

Pouvoirs : 1

Madame Véronique KUNKEL présente ses vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble du conseil.

Lecture du procès-verbal du 16 décembre 2020. Adopté à l'unanimité.

Ajout d'un sujet à l'ordre du jour à l'unanimité : Proposition d'achat pour le presbytère d'Husson.

1) **VENTE DU PRESBYTERE D'HUSSON** :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'achat de l'Agence Immobilière du Mortainais pour le presbytère d'Husson à 40 000 € net vendeur.

- Autorise Mme Le Maire délégué de la Commune déléguée d'Husson à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Observations : Le bien est à vendre depuis 10 ans.

Cette vente permettra de réaliser dans le bourg d'Husson, des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2) **INDEMNITE DE FONCTION VERSEE AU MAIRE** :

A la demande de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide et avec effet au 1^{er} janvier 2021 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Au taux suivant : 43.71% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au lieu de 51,6%.

L'indemnité de fonction de maire sera payée mensuellement.

Observation : Ce nouveau seuil permettra de ne pas être soumis aux charges sociales salariales et patronales, soit un gain par mois pour la collectivité de 935 €.

3) SUBVENTION A L'ASSOCIATION SELUNE SANTE POUR MAINTENIR LE SERVICE MEDICAL AU POLE DE SANTE DU TEILLEUL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (21 voix pour, 1 abstention) approuve de verser une subvention à l'association Sélune Santé pour maintenir le service médical dans notre secteur à hauteur de 2 700 € vu la difficulté de recruter des professionnels de Santé sur le secteur du Mortainais.

Observations :

Le but de l'association est d'organiser l'exercice des différents acteurs de santé dans un même lieu et de contribuer à l'animation du pôle de santé Barenton-Le Teilleul sur le secteur du Mortainais.

Le recrutement d'un 2^{ème} médecin est en cours.

4) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - Rentrée 2021 – ECOLE ELEMENTAIRE DU TEILLEUL :

Après avoir échangé avec la directrice de l'école élémentaire du Teilleul, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'organisation scolaire actuelle de l'élémentaire du Teilleul pour la rentrée 2021 pour 3 ans, à savoir :

	Temps d'enseignement matin		Temps d'enseignement après-midi		Pause Méridienne	
	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin
LUNDI	8h45	11h45	13h45	16h45	11h45	13h45
MARDI	8h45	11h45	13h45	16h45	11h45	13h45
MERCREDI						
JEUDI	8h45	11h45	13h45	16h45	11h45	13h45
VENDREDI	8h45	11h45	13h45	16h45	11h45	13h45

5) TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE AU 1^{ER} JANVIER 2019 – CONVENTION DE SERVICE :

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2019 à la communauté d'agglomération, une convention de mise à disposition des services techniques communaux et le matériel à la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie a été signée pour la maintenance des systèmes d'assainissement collectif des communes déléguées d'Heussé et du Teilleul.

La commune du Teilleul avait décidé de dénoncer la convention susdite avant le 31/12/2020 si le coût réel de l'intervention n'était pas pris en compte.

Le remboursement des frais de fonctionnement s'effectue sur la base d'un forfait de 20€ + 15% soit 23€/heure multiplié par les nombres d'unités de fonctionnement.

Une unité correspond à une utilisation du service par la collectivité bénéficiaire.

Le nombre d'heures travaillées est fixé à 364 heures par an pour le Teilleul Bourg.

Le nombre d'heures travaillées est fixé à 78 heures par an pour Heussé.
Le coût réel aujourd'hui pour la commune du Teilleul pour assurer ce service : 27 € de l'heure.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuvent de reconduire la convention susdite pour l'année 2021 avec paiement des heures payées (congés payés inclus) et non travaillées, dans l'attente d'une nouvelle proposition de la communauté d'agglomération qui étudie un prix horaire différent sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération en fonction du système d'assainissement collectif mis en place dans chaque collectivité et de sa technicité (par exemple : lagune ; station d'épuration avec ou sans prestations extérieures...).

6) CONVENTION DE MUTUALISATION DE PERSONNEL A BUT NON LUCRATIF CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE (CAMSMN) ET LA COMMUNE DU TEILLEUL :

Dans le cadre d'un besoin visant à une meilleure organisation du dispositif France-Services au Teilleul, au 32 Rue Beauregard, la Communauté d'Agglomération et la commune du Teilleul ont convenu d'une mutualisation de personnel à but non lucratif avec l'agence postale communale.

Monsieur Sylvain COURTEILLE, employé à l'agence postale communale, ayant donné son accord, exécutera auprès de la communauté d'agglomération, pour le dispositif France-Services, les missions suivantes :

- Assurer le primo-accueil du public physique et/ou téléphone.
- Assurer la prise de rendez-vous physiques et/ou téléphoniques sur la base d'un agenda partagé en précisant les pièces nécessaires à prévoir pour l'entretien avec la conseillère France Services. [Prise de rendez-vous renforcée durant les absences (congés...) de Mme Stéphanie Claudin.]
- Orienter les publics vers le visio-accueil.
- Délivrer et/ou récupérer des documents.
- Accueillir les partenaires dans le cadre de leurs permanences hebdomadaires ou mensuelles sur le site.

Monsieur Sylvain COURTEILLE de l'agence postale communale assurait déjà ces missions sans être formalisées.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent cette mutualisation de personnel et autorisent Mme le Maire à signer la convention nécessaire pour l'aboutissement de cette affaire qui doit être conclue entre les 2 structures et qui définit les conditions de mutualisation de personnel. Celle-ci reprendra notamment les points ci-dessous :

- Cette convention aura une durée de 2 ans. La présente convention sera renouvelée par tacite reconduction à l'échéance de ces 2 années.
- Monsieur Sylvain Courteille continuera d'être rémunéré par la commune de Le Teilleul durant cette opération de mutualisation avec la CAMSMN.
- Ladite opération fera l'objet d'une facturation spécifique auprès de la CAMSMN, ce sur la base d'un forfait annuel de 200 heures travaillées à 15 € de l'heure.

7) PLAN DE FORMATION DES AGENTS DE LA COMMUNE DU TEILLEUL EN 2021 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* Prennent connaissance du plan de formation des agents de la commune pour l'année 2021.

* Prévoient les crédits nécessaires au budget communal.

* Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

Le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité territoriale pour laquelle il peut être :

- Un levier de développement des compétences internes ;
- Un outil de dialogue social.

8) VENTE DES MASSES COMMUNALES - COMMUNES DELEGUEES DU TEILLEUL ET HEUSSE – MODIFICATION DE LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent la Safer à procéder à toutes les mesures de publicité pour la mise en vente de 2 nouvelles parcelles (masses communales) à la décision du conseil municipal du 26 novembre 2020, à savoir :

- Section 245 ZK n°12 sur la Commune déléguée d'Heussé pour 19 a 86 ca à proximité de la parcelle section ZV n°42 lieu-dit : Nantrais Commune déléguée du Teilleul (Route de Gorrion).

- Section ZN 44 sur la Commune déléguée du Teilleul pour 6 a 60 ca à proximité de la parcelle section ZN n°16 lieu-dit : La Maison Neuve Commune déléguée du Teilleul.

9) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le 4 mars 2021 à 20 heures.
- Réunion Maires Adjointes : le 11 février 2021 à 20 heures.

- Lecture des mots de la boîte à idées. « Les oubliés d'Heussé pour le repas des aînés en 2020 ». Monsieur le Maire délégué d'Heussé, en raison des conditions sanitaires actuelles, ne souhaitent pas livrer de repas à domicile ; il attend que la situation s'améliore pour réunir les aînés d'Heussé dans un cadre chaleureux.

- Nouvel aménagement de l'arrêt de bus « Rue des écoles » Le Teilleul. Des problèmes persistent ; des voitures prennent le sens interdit ; des enfants traversent la route entre les véhicules. Des avis partagés. A revoir.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a donné son accord, au nom de la commune, pour le renouvellement de l'adhésion à l'association Biomasse Normandie pour l'année 2021 avec une cotisation annuelle de 118 €.

L'association a été retenue pour la prestation d'assistance conseil à la commune pour le projet de réseau de chaleur et l'association suit toujours cette installation.

- Remerciement de l'association Les Randonneurs de la Lande à Barenton pour la subvention allouée par la commune en 2020.

- La commission immeuble locatif s'est réunie le 16 janvier 2021 et elle a visité les logements libres du parc locatif de Manche Habitat, Communauté d'Agglomération et la commune. Les logements communaux neufs situés « La Butte Rouge 1 » Route de Ferrières Commune déléguée du Teilleul sont loués à des familles avec enfants.
- Sandrine CROCHET s'occupe de créer une nouvelle page Facebook pour la commune nouvelle du Teilleul. Monsieur Stuby (Sarl Clematis) apporte son aide.
- Collecte des déchets à l'étude à la communauté d'agglomération. Intervention de Monsieur Patrice HEROUX, chargé de représenter la commune à cette commission communautaire. 2 Grandes propositions : Soit porte à porte (bacs pucés) ou apport volontaire (tri sélectif avec badge). Des économies sont à réaliser.
- Monsieur MAERTENS fait part d'une demande d'un privé pour acquérir un chemin rural qui n'est plus utilisé par du public sur la commune déléguée d'Heussé et qui traverse sa propriété. A étudier.
- Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg d'Heussé, Monsieur MAERTENS signale un problème d'évacuation d'eaux pluviales accentué sur une propriété privée.
- Il est signalé un problème de stationnement de véhicules le long de la rue des Acacias Commune déléguée du Teilleul, face au nouveau parking enherbé, qui gênent le passage d'engins agricoles.
- Le passage de la fibre optique en campagne n'est pas prévu pour le moment.
- Les projets en cours : Aménagement piétonnier entre la salle Socio-Culturelle et l'école (Plateau scolaire), le permis d'aménager est validé, donc dans l'attente de la consultation des entreprises pour les travaux. Aménagement de la place de l'hôtel de ville, Commune déléguée du Teilleul, des esquisses ont été proposées et doivent être affinées. Aménagement ex-maison de la presse, commune déléguée du Teilleul, l'architecte travaille sur ce projet.
- La numérotation et la dénomination des voies sur la commune nouvelle du Teilleul ont commencé. Ce travail permettra de faciliter les interventions des secours.

Séance levée à 21 h 50.